



## rappel-infos

### **Matinée de reprise des déchets encombrants et ferraille ménagers**



## Deux types de déchets sont acceptés



### Encombrants

Déchets urbains incinérables **trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 litres ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm**. Ces déchets, tels que matelas, moquettes, petit mobilier, etc. nécessitent en effet un broyage avant leur incinération.

Les grandes quantités doivent être annoncées.

Les déchets de rénovation dépassant un m<sup>3</sup> évacués par vos propres moyens, sinon refacturés

**Les objets de taille inférieure à cette prescription seront refusés, ils doivent être éliminés dans les ordures ménagères.**



### Ferraille

Sont pris en charge, tous les types de métaux (étagères, étendages, cadres de vélos, poêles, etc.), sans distinction de grandeur. Pour qu'un objet soit considéré comme déchet métallique (ferraille), il faut qu'il soit constitué **d'une majorité de métal** et d'une proportion moins importante de matériau tel que bois, plastique, etc.

**Si le volume de vos encombrants ou de la ferraille dépasse le volume d'un coffre de voiture ou d'une remorque, veuillez avertir au préalable la Municipalité.**



## ☒ Les déchets non acceptés sont, notamment :



### Boîtes de conserve en métal ou en aluminium

Les petites pièces en **tôle d'acier/fer blanc et aluminium** (boîte de conserve en métal ou en aluminium) sont collectées et valorisées **séparément des autres métaux** : à amener au local déchets durant les heures d'ouverture.



### Déchets en fibrociment amianté

Aucun déchet en fibrociment amianté ménager ou autre n'est accepté.



### Electroménager – Electronique (OREA)

Les appareils électroniques ou électroménagers usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères, ni avec les déchets encombrants. Leurs composants toxiques sont traités d'une manière respectueuse de l'environnement et les matières recyclables valorisées.



Les **commerces** sont tenus de **reprendre gratuitement les appareils** du même type que ceux qu'ils proposent, quels que soient la marque, le lieu et la date d'achat, et même sans nouvel achat. Une taxe anticipée est incluse dans le prix d'achat de chaque appareil, d'où le droit de les rapporter. Les appareils remis aux commerces ou aux centres de collecte sont acheminés ensuite vers des entreprises de récupération agréées. Vous pouvez également déposer gratuitement vos appareils hors d'usage dans les centres de collecte agréés ou à **Valorsa** à Penthaz : [www.valorsa.ch](http://www.valorsa.ch) – 021 862 71 63.

**es déchets provenant de l'artisanat, de l'industrie, de l'agriculture et des commerces ou les déchets de rénovation** qui dépassent le volume **d'1 m3** sont pris en charge par leur détenteur et acheminés dans les centres de collecte adéquats.